

Les Luxembourgeois au Congo belge

Cette colonie qui nous appartient un peu de Régis Moes

Pierre Halen

Jeune historien luxembourgeois, Régis Moes s'est distingué par un mémoire de master soutenu à l'université de Paris 1 et consacré à « l'histoire des coloniaux luxembourgeois ». Comme l'indique l'éditeur sur la quatrième de couverture de l'ouvrage, qui a été publié récemment à partir de ce beau travail académique, R. Moes s'y livre notamment à l'analyse de leur « statut légal », de la « composition socio-professionnelle de leur groupe » et de la « propagande coloniale faite au Grand-Duché ». On verra ci-dessous qu'à ces divers aspects qui relèvent d'une histoire positive des faits, il ajoute des éléments d'interprétation qui ne sont pas moins intéressants.

Disons tout de suite que cette histoire est fort bien retracée, sur la base de sources nombreuses et parfaitement identifiées ; elle l'est dans les règles de l'art, si l'on peut parler d'art pour le travail de l'historien : elle l'est en tout cas avec méthode et esprit critique, et l'ensemble est exposé avec clarté. On ne peut donc que souscrire au jugement de la Fondation Robert Krieps, qui a couronné ce remarquable travail. En effet, Régis Moes fait le tour de la question de manière systématique ; il en fait même plusieurs fois le tour et le livre aurait gagné à se voir allégé d'un certain nombre de répétitions et d'insistances. Mais la clarté est peut-être à ce prix, et ne boudons pas notre plaisir pour si peu, d'autant que l'auteur s'est soucié de s'adresser aussi à un public non spécialiste et qu'il reprend à la base toutes les données de cadrage contextuel qui étaient nécessaires.

Même si l'on parle ici modestement d'une « étape » dans la recherche, on peut raisonnablement penser que l'auteur a si bien fait son travail qu'il a épuisé le sujet pour longtemps. N'étaient tout de même les aspects missionnaires (voir p. 38), qui ont été volontairement laissés de côté (sans être ignorés ; voir les p. 159-161, 321-322, 381-384). C'est là une décision tout à fait acceptable, compte tenu de l'ampleur qu'a déjà ce volume et compte tenu, par ailleurs, de la spécificité des problématiques missionnaires : autres sources, autres questions, assurément. Prendre en compte les missions aurait requis qu'on s'intéresse davantage à l'Afrique et aux Africains, lesquels sont remarquablement absents du paysage brossé par ce livre.



L'auteur en a bien conscience, et dit le regretter (p. 18) : en quelque sorte, il est obligé par son sujet même de reproduire, involontairement, le manque d'intérêt pour les Congolais qu'il pointe chez « ses » coloniaux. Même si une telle position est malaisée, Régis Moes a pourtant raison de défendre la pertinence d'une étude spécifique des Européens au Congo, étude dont l'un des résultats les plus significatifs est précisément cette absence des Africains : en se centrant de manière cohérente sur l'implication des Luxembourgeois dans l'entreprise coloniale belge, en exploitant, donc, outre les sources administratives, le discours tenu par ces coloniaux en divers lieux, on finit par parler beaucoup du Luxembourg... et peu du Congo. C'est tout à la fois la conséquence du point de vue choisi, qui s'est focalisé sur les Grand-Ducaux, et de la situation coloniale elle-même, dont on sait qu'elle organisait séparément la vie sociale des Européens et des « indigènes ».

Qui sont ces coloniaux luxembourgeois ?

À cet égard, le point de vue des Luxembourgeois n'a rien d'original par rapport au point de vue le plus commun des Belges du Congo¹ : il confirme l'enfermement relatif de ces populations « blanches », qui étaient plutôt bourgeoises au Congo belge, ce qui s'explique notamment par le niveau de formation assez élevé avec lequel elles ont été de plus en plus recrutées au fil des décennies. Cela dit, l'auteur rappelle utilement qu'il y a des exceptions et des nuances à apporter à cette image globale, notamment concernant les périodes plus anciennes (et moins urbaines), ou concernant les agents de l'administration territoriale (davantage voués à faire du « terrain », « en brousse »). De même, l'entreprise missionnaire, elle aussi, est très différente de ces trajectoires individuelles qui visaient simplement à l'exercice d'une profession rémunératrice ; en évitant sagement de prendre en compte les missions, l'ouvrage remet aussi à plus tard, ou contourne prudemment, la discussion forcément plus idéologique concernant les divers aspects du « développement » et de la « civilisation » comme processus de modernisation globalisante des sociétés concernées, qui, elles aussi, sont en effet « transnationales ».

Qu'apprenons-nous à propos de ces Luxembourgeois ? Avec un bel esprit d'équilibre, l'auteur les considère tour à tour comme des individualités qui sortent du lot commun, comme un groupe social de coloniaux au Congo (ce qu'il qualifie de « communauté », nous y reviendrons) et comme un réseau d'« anciens » au Grand-Duché (et quelquefois en Belgique). On passe d'autant plus facilement de l'individu à la collectivité (et vice-versa) que les groupes en question sont relativement peu nombreux, et que l'action de telle

personnalité est ainsi souvent déterminante pour une fraction significative des personnels considérés. On nous montre ainsi que ces Luxembourgeois, une fois au Congo comme entrepreneurs ou cadres d'une entreprise, ou alors revenus à Bruxelles et bien placés comme administrateurs de sociétés, donnent volontiers de petits coups de main – de « piston », écrit même l'auteur – à d'autres Luxembourgeois, notamment issus de la même bourgade, voire... de la même rue. Solidarité patriotique typiquement grand-ducale ? C'est en tout cas aussi le fonctionnement classique des réseaux et de ce que les sociologues appellent l'entrisme.

Le nombre de ces coloniaux n'est pas élevé : environ 600 personnes en 1955, mais bien entendu, tout est relatif². Le travail de Régis Moes, venant après quelques autres publications qui étaient davantage de l'ordre de la mémoire³ ou alors de l'étude d'un aspect partiel⁴, a le grand mérite de situer désormais avec précision l'importance de l'histoire coloniale congolaise dans le passé grand-ducal. C'est ce que salue notamment Jean-Paul Lehnens dans sa brève préface : une telle étude exhibe un aspect important de la « transnationalité » de la nation, aspect par lequel celle-ci a, de fait, pris part à cette forme particulière de globalisation qu'a constitué la période de l'impérialisme européen.

Fallait-il aussitôt traduire une telle participation en termes de culpabilité, comme le fait le préfacier : « C'est donc trop facile de dire que nous ne sommes pas coupables, comme les autres, d'avoir participé à la soumission d'une partie d'un continent et que nous déclinons toute responsabilité individuelle ou collective. » (p. 12) ? On peut certes comprendre un tel jugement : il faut lutter contre les fâcheux trous de mémoire qu'ont creusés certains pays européens (la Belgique francophone, notamment), intellectuels en tête, pour se donner une bonne conscience à peu de frais. Il faut lutter aussi contre les nostalgies à propos d'un « paradis perdu », nostalgies familiales, souvent, cultivées à coup d'images paisibles à propos d'une enfance filmée dans des jardins en fleurs, très éloignés de la vie sociale réelle des Congolais⁵. Mais si rappeler le fait colonial est une chose essentielle, l'exprimer aussitôt en termes de culpabilité et de repentance ne va pas de soi, *a fortiori* pour l'historien ; contentons-nous de rappeler que le côté systématique de ce « sanglot de l'homme blanc », dénoncé par Pascal Bruckner en 1983⁶, est diversement débattu par la profession⁷.

Dans le même ordre d'idées, l'auteur fait lucidement la part des choses en brossant le portrait de Luxembourgeois, dont tout indique qu'ils n'ont été moralement ni meilleurs ni pires que les autres coloniaux.

Régis Moes, *Cette colonie qui nous appartient un peu. La communauté luxembourgeoise au Congo belge. 1883-1960*, Luxembourg, éditions d'Letzebuurger Land, Fondation Robert Krieps, 2012.





Pierre Dupong au stand luxembourgeois à la Foire commerciale, industrielle et agricole du Kivu à Bukavu, 4 janvier 1953. (2^e de gauche) collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), 1953, MRAC Tervuren ©

Cela dit, à d'autres endroits, Régis Moes fait sien sans le discuter le crédo un peu simpliste de l'anticolonialisme des années 1960, selon lequel l'impérialisme européen peut être réduit à une vaste entreprise d'exploitation fonctionnant sous le couvert d'une idéologie « civilisatrice » : vieille thèse de Lénine, qui n'est pas sans éclairer, certes, certaines réalités, mais qu'il faudrait aujourd'hui pouvoir nuancer. De même, il attribue un rôle sûrement excessif, dans l'histoire de l'historiographie congolaise, au livre d'Adam Hochschild, *King Leopold's Ghost* (1998)⁸ et au film caricatural de Peter Bate, *White King, Red Rubber, Black Death* (2004, non signalé en bibliographie) ; on peut certes comprendre que ces deux publications fort médiatisées ont marqué de jeunes chercheurs, mais, en réalité, elles n'ont pas appris grand-chose aux historiens et, par ailleurs, elles ne me paraissent pas avoir été à l'origine d'une rupture dans les recherches concernant le Congo belge qui, avant elles, auraient connu une « stagnation » (voir les p. 26-27).

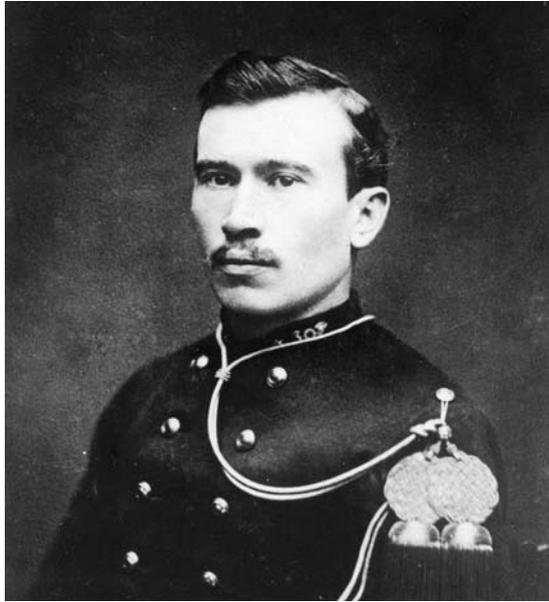
Les six grands chapitres de l'ouvrage envisagent successivement le « contexte historique » (1), un « portrait de la Communauté luxembourgeoise au Congo » (2), « l'organisation de la communauté luxembourgeoise sous les Tropiques » (3), la « vie sociale et [les] représentations des Coloniaux luxembourgeois » (4), « l'intérêt limité des Luxembourgeois pour leurs coloniaux » (5), enfin « la marginalisation de l'histoire coloniale » (6). Ces intitulés, qu'organise en réalité

aussi une progression chronologique, suggèrent déjà par eux-mêmes qu'un certain nombre de problématiques sont récurrentes. Relevons-en deux que l'auteur reprend de manière régulière, et qui constituent en quelque sorte deux thèses complémentaires à l'étude historique principale.

Le Luxembourg, un « deuxième Congo » ?

La première concerne l'analyse du « statut légal » des Luxembourgeois au Congo. L'auteur détaille avec clarté l'évolution de ce statut, en l'occurrence assez ambivalent, puisqu'ils étaient supposés être traités à l'égal des Belges, mais furent néanmoins de temps à autre considérés comme des étrangers. Régis Moes explique cette évolution en la situant dans le cadre plus global des relations complexes entre le Royaume et le Grand-Duché : un pays minuscule, et un autre à ses frontières, moins grand encore. Deux axes guident ici le travail historique.

Le premier, qui ne suscite aucune discussion, concerne les aspects administratifs, en somme les droits et devoirs des Luxembourgeois. De toute évidence, comme le montre bien l'auteur, les autorités belges ont tardé à prendre des positions officielles en la matière, ce qui a provoqué l'une ou l'autre hésitation quand il s'agissait de prendre des décisions en termes de Sécurité sociale, de pension, ou encore d'intégration dans des cadres de personnels comme



Nicolas Grang – premier
Luxembourgeois mort au
Congo en 1883, MRAC
Tervuren ©

la force publique ou l'enseignement. Plusieurs citoyens grand-ducaux ont ainsi été contraints de prendre la nationalité belge pour avoir accès à telle fonction réservée aux « nationaux ».

L'autre axe est l'interprétation de tout cela à partir d'un point de vue national/grand-ducal sur les relations belgo-luxembourgeoises, relations qui furent longtemps hésitantes comme on le sait, à partir de 1830, mais non seulement du fait de ce qui était, d'après l'auteur⁹, la menace d'une annexion par la Belgique, et qui, du point de vue belge mais non seulement, était au départ davantage l'éventualité d'une réunion des provinces dominées auparavant par les Pays-Bas. Réunion pragmatique de petites nations dont la viabilité, isolément, n'était pas évidente ni en matière de défense, ni en matière d'affaires économiques et monétaires, pour ne pas parler d'autres aspects. Ce projet, en forme de fédération, plus tard d'Union économique, réapparaît logiquement après 1918, comme l'explique bien Régis Moes. Il a finalement fallu la Seconde Guerre mondiale, et dans ce contexte la mise en place du Benelux, plus tard celle des institutions européennes, pour que les deux pays réalisent que, tout compte fait, ils auraient finalement plus d'avantages politico-économiques à être deux, c'est-à-dire à occuper deux sièges dans les institutions internationales, deux sièges qui parlent néanmoins très souvent d'une même voix, et pour cause. L'auteur, ici encore, l'explique fort bien.

Certaines de ses formules, très appuyées, vont pourtant un peu loin dans le traitement de cette question en projetant indûment, me semble-t-il, le cadre congolais sur le Grand-Duché. La fin de la quatrième de couverture les condense en une phrase : « [...] l'ou-

verture du Congo aux Grand-Ducaux était à double tranchant puisqu'il s'agissait également d'un moyen de mise en œuvre des tendances annexionnistes de la Belgique sur le Luxembourg qui était à la fois la cible et l'outil de la politique impérialiste belge ». Ailleurs, il est carrément question d'assimiler l'impérialisme belge au Congo et une politique de conquête au Luxembourg, ce qui fait des Grand-ducaux des colonisés en puissance, qui auraient heureusement échappé, par leur résistance culturelle et « identitaire » (qui n'est pas pour rien mise en avant lorsqu'il est question de la vie sociale de la « Communauté » luxembourgeoise au Congo), à l'exploitation coloniale des Belges. C'est un peu caricatural, alors que les sources invoquées ne prouvent guère qu'une forme de laisser-aller pragmatique (on finit par décider quand il n'y a plus moyen de faire autrement) et aussi, il est vrai, d'attentisme de la part des autorités belges (une lettre citée, due à l'ambassadeur de Belgique, évoque une possible « fédération » dans le contexte particulier des années 20) ; parler d'irrédentisme, d'annexionnisme, *a fortiori* d'impérialisme à l'égard d'un « deuxième Congo » (p. 73)¹⁰, c'est faire peu de cas de ce que l'auteur relate lui-même à propos de la très lente mise en place d'une « nation » luxembourgeoise (p. 69) dont la « souveraineté » n'apparaît claire qu'au moment où... elle en concède une partie en entrant dans une forme de fédération, européenne en l'occurrence.

Quant aux Luxembourgeois concernés, ils paraissent bien, de l'extérieur du moins, vouloir à la fois le beurre et l'argent du beurre : tous les avantages réservés aux Belges, mais pas la nationalité, et nul ne leur fera reproche, mais on ne voit pas non plus pourquoi, si le critère national est si important pour les Luxembourgeois, on reprocherait aux autorités belges d'en tenir compte aussi de leur côté. En dehors de cet aspect juridique, et à propos de la vie sociale réelle au Congo, l'auteur est d'ailleurs amené lui-même à souligner le pragmatisme de comportements qui tiennent moins d'une « farouche résistance » aux annexionnistes belges (p. 245) qu'à des adaptations diverses, qui font que, par exemple, ils participent sans états d'âme aux fêtes patriotiques belges (p. 274-275) : toutes les occasions de se distraire étaient sans doute bonnes à prendre. Inversement, les Luxembourgeois belges (de la Province du Luxembourg), comme Léo Lejeune (né à Arlon), se mêlent volontiers aux Grand-Ducaux (p. 249), avec lesquels ils entretiennent des relations à mon sens fort peu suspectes d'impérialisme colonialiste.

La question identitaire

Une deuxième problématique est venue se superposer à l'enquête historique. Régis Moes se réfère

**Ailleurs, il est
carrément question
d'assimiler
l'impérialisme
belge au Congo
et une politique
de conquête au
Luxembourg [...]**

en effet à diverses reprises à la thèse bien connue de Benedict Anderson à propos des *Imagined communities* (1983)¹¹. C'est dans l'air du temps, et nombre de travaux sur la « nation » et les identités collectives peuvent être désormais invoqués à l'appui d'un tel point de vue sur la construction discursive (donc aussi sur la dé- et la reconstructibilité) des communautés « inventées ». La base de ce type d'approche est bien que les unités sociales considérées sont le produit d'un imaginaire discursif, lequel « invente » *a posteriori* les « racines » fictives dont il a besoin pour légitimer son existence et, en somme, la naturaliser. La phrase-slogan : « *Mir wëlle bleiwe wat mir sin* », reprise dans le titre du chapitre 4, est l'exemple même d'une telle naturalisation imaginaire, mais, contrairement à ce que la référence à Anderson pouvait laisser attendre, Moes prend finalement assez peu de distance par rapport à ce type de phénomène. Il préfère d'ailleurs, significativement, la notion d'identité (« plus commune et plus commode », écrit-il p. 44) à celle d'imaginaire. Son usage du concept de « communauté » reste dès lors largement prisonnier d'une perspective naturalisante, comme si les quelques rituels identitaires « luxembourgeois » pratiqués par les coloniaux grand-ducaux (outre la langue, chanter l'hymne national, faire venir du vin de Moselle, visiter la tombe d'un pionnier grand-ducal) avaient la vertu de prouver l'existence de la nation et d'en faire une « réalité de plus en plus palpable » (p. 17).

Nous apprenons toutefois incidemment qu'il s'agit aussi d'« aider à la compréhension de mécanismes semblables dans le Luxembourg d'aujourd'hui » (p. 45), ce qui prend tout son sens quand on rappelle que 43,8 % des résidents au Grand-Duché, aujourd'hui, n'ont pas la nationalité luxembourgeoise : l'insistance avec laquelle l'auteur veut démontrer l'existence d'une « communauté » de Luxembourgeois au Congo, une communauté qui soit, précisément, la moins « imaginaire » possible, semble bien faire partie, pour un observateur extérieur du moins, de ces discours de resserrement autour d'une identité grand-ducale menacée, dont le développement (national plutôt que transnational, pour le coup) est relativement récent.

De nouvelles pistes

Pour en revenir au Congo, il me semble qu'une exploration complémentaire de cette piste de recherche aurait consisté à développer la perspective comparatiste dont on trouve une amorce lorsqu'il est question de comparer cette « communauté » luxembourgeoise, peu nombreuse et dispersée sur un territoire immense, avec d'autres « communautés » nationales, italienne, portugaise et suisse en l'occurrence (p. 30-31)¹².



L'auteur ne mentionne pas les populations juives¹³, communautaires pourtant, sans doute parce qu'il a surtout en tête de présenter le Luxembourg comme une nation européenne au même titre que les autres – définie par un territoire, une langue, des rituels, une dynastie, ce qui est pourtant bien davantage la conception qu'on se faisait de la nation à l'époque d'un romantisme national que celle qui s'élabore dans le cadre de l'Union européenne –, et que ce type de communauté-là ne correspond pas à ce modèle. Mais, en réalité, les États ne sont qu'une forme de communauté parmi d'autres, lesquelles sont tout aussi intéressantes du point de vue de leur construction imaginaire. Les régions (Flamands, Wallons, Liégeois, Montois, etc.) en sont d'autres réalisations plus ou moins « palpables » au Congo belge, et l'on peut se demander si ce n'est pas avec ces appartenances régionales qu'on aurait les comparaisons les plus parlantes pour ce qui est des sous-groupes de population « blanche¹⁴ » au Congo. Cette piste est d'ailleurs ouverte à propos des « dialectes » flamands et wallons (p. 253) avant d'être abandonnée (p. 267), mais elle pourrait constituer un prolongement souhaitable du point de vue sociologique, nonobstant la qualité d'État européen que nul ne songe à disputer au Grand-Duché. Il est vrai que la conclusion risque d'être qu'en se constituant comme « communauté » au moyen de rituels et de réseaux, les Luxembourgeois se comportent encore une fois comme les Belges au Congo : leur histoire ne paraît en tout cas pas, de ce point de vue, « sans comparaison possible » (p. 30).

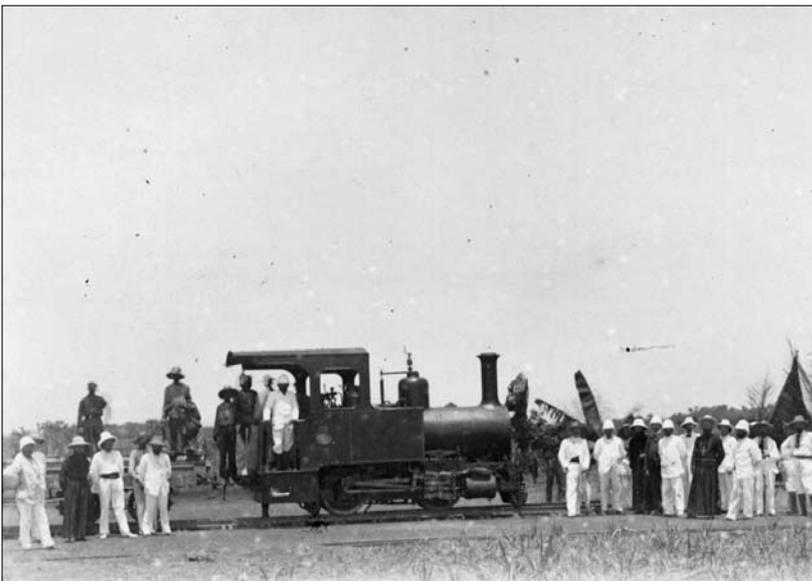
Ces éléments de discussion sont suscités par un ouvrage de très bonne tenue, dont nous avons dit l'excellente qualité historique¹⁵. Il fait certainement

L'ambassadeur luxembourgeois à Bruxelles, Lambert Schaus (au centre), dépose une gerbe sur la tombe de Nicolas Grang (voir photo ci-contre) au Cimetière à Léopoldville le 15 juillet 1956. collection MRAC Tervuren ; photo J. Makula, MRAC Tervuren ©

honneur à son auteur, qui commence ainsi une belle carrière par un livre magistral, où il ne fait pas seulement ses preuves de chercheur, mais révèle aussi un vrai talent de pédagogue ; les réalités qu'il a fort bien débrouillées étaient complexes, et l'on admire finalement qu'il ait ainsi réussi à retracer en relativement peu de pages l'histoire de la colonie, et même à dégager, d'un matériau assez limité, des éléments de sociologie coloniale parfois un peu bruts, mais en somme assez justes.

Si son apport principal concerne bien entendu un objet particulier – l'histoire des coloniaux luxembourgeois –, je relèverai aussi que certains chapitres éclairent indirectement des aspects qui n'ont guère été traités, à ma connaissance, pour le Congo belge en général. Je songe tout d'abord aux pages consacrées à l'histoire des « amicales » de coloniaux au Congo, associations constituées sur la base d'un critère national (comme ici) ou régional (Band, par exemple, l'association culturelle flamande, ou Amon nos autes, un réseau wallon, chacune avec des cercles locaux et un périodique). De même, pour les associations d'anciens en métropole : l'enquête de Régis Moes, qui suit pas à pas les démêlés clocher-lesques des deux associations luxembourgeoises concurrentes, est un modèle à suivre. Mais je songe aussi à l'histoire de la méfiance qu'inspiraient en métropole les coloniaux à leur retour, méfiance qui conduisit ensuite à la sorte d'éviction symbolique que subit leur groupe après 1960. Jusqu'à ce que la mémoire revienne, grâce à des livres comme celui-ci, à ces sociétés post-impériales qui sont les nôtres. ♦

« La première locomotive conduite par l'ingénieur luxembourgeois Nicolas Cito arrive à la gare de Ndolo au poste de Léopoldville le 16 mars 1898. », collection MRAC Tervuren ; photo Aumôniers du Chemin de fer du Congo, 1898.



1 Voir par exemple l'album de photographies : Jean-Louis Gillot, *La Vie des Belges au Congo*. Bruxelles : Daniel Van Eeckhout-éditeur, 1983, 228 p. ; ce point de vue « commun » n'empêche évidemment pas d'autres types de regards, plus éclairés et plus attentifs aux réalités congolaises ; mais ceux-là sont peu représentés parmi la population grand-ducale, si l'on en croit Régis Moes, qui met néanmoins en relief le cas de P. Steffen.

2 En 1955, 577 Luxembourgeois sont identifiés au Congo, soit 0,53 % de la population européenne, représentant 2,51 % de la population européenne non belge (p. 15, note 6 ; chiffres détaillés dans l'annexe, p. 408). Cela représente, nous dit-on (p. 16, n. 9), environ 2,2 % de la population grand-ducale de nationalité luxembourgeoise, qui compte alors 273 373 habitants – mais n'est-ce pas plutôt 0,22 % ?

3 « *Ech war am Congo...* ». Documentaire VHF en version luxembourgeoise. Réal. Paul Kieffer. Documentation : Marc Thiel. Dudelange, CNA ; Samsa Films ; Film Fund Luxembourg / RTL, 2001, 60 min.

4 Voir les publications de Frank Wilhelm, et singulièrement, dans ces colonnes : Frank Wilhelm, « Regards sur la colonisation de l'Afrique et du Congo », dans *forum*, n° 209, juillet 2001, p. 53-59 ; n° 210, septembre 2001, p. 63-68.

5 Voir par exemple : Peter Verlinden, *Het verloren paradijs. Kind in Kongo*. Leuven : Davidsfonds, 2005, 143 p., ill.

6 Pascal Bruckner, *Le Sanglot de l'homme blanc. Tiers-monde, culpabilité, haine de soi*. Paris : Seuil, coll. L'Histoire immédiate, 1983, 309 p.

7 Voir notamment : *L'Europe face à son passé colonial*. Dirigé par Olivier Dard et Daniel Lefevre. Paris : Riveneuve Éd., coll. Actes académiques, 2008, 391 p.

8 Traduit en français la même année sous un titre à divers égards problématique : Adam Hochschild, *Les Fantômes du Roi Léopold. Un holocauste oublié*. Paris : Belfond, 1998, 441 p.

9 Il fait reposer ces interprétations sur divers travaux d'historiens luxembourgeois, dont les ouvrages de G. Trausch et J.-M. Kreins.

10 Il y a mieux : selon l'auteur, c'est « la fin des ambitions impériales belges et donc également de ses visions irrédentistes sur le Luxembourg », qui a permis « la légalisation du statut de fait préexistant » (p. 397) ; sauf que, en 1948, on est tout de même encore très loin, mentalement, de 1959-1960.

11 Tr. française : Benedict Anderson, *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat. Paris : La Découverte, 1996.

12 Les Grecs et les Rhodiotes sont plus curieusement oubliés (sinon dans la note 114, p. 210). Voir aussi p. 277, où il est question, sur la base d'une lettre datée de 1942, d'associations suisses et françaises du Congo, mais sans détail ; la piste reste à explorer.

13 Voir cependant la note 146, p. 219.

14 Ou « noire », d'ailleurs ! Les populations congolaises ont aussi leurs appartenances régionales, ethniques, linguistiques, voire « nationales » au moment des sécessions que le pays a connues ; comparer le nationalisme katangais au patriotisme grand-ducal, du point de vue discursif, serait sans doute éclairant, entre autres pistes possibles.

15 Outre quelques détails, le seul vrai défaut consiste dans l'index des noms propres très incomplet, ce qui prive cet ouvrage d'une partie de son utilité : manquent ainsi Cauvin (325), de Schaeffer (123 ; ou de Schaefer, p. 125), Feldes (127), Genvall (322), Grisius (145), Jacquemin (385), Marchal (121), Nilles (143), Reiss (142), Reisdorff (183), Schaak (127), Schambourg (140), Schoup (121), Wirolle (148), etc

Photo p. 45: Des pêcheurs participant à une course de pirogues en l'honneur du Roi des Belges avaient donné le nom de « Luxembourg » à leur embarcation. © Collection Ceges – Bruxelles n°13569